

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 37
Votes exprimés : 37
POUR : 37
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
11 décembre 2024
Date d'affichage :
11 décembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-sept heures quarante-cinq minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE, absent excusé (pouvoir à Daniel SIMONNET) – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE - Philippe DESCHAUMES - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – François CAMBURET - Xavier COURTOIS, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN, absent excusé (représenté par Julien GROGUENIN) - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Christian LARDIN – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Philippe TRESPALLE – Béatrice BOISE – Claude CATRIN – Sylvie CHARPIGNON – Annie ROUSSEAU – Pierre NOIROT -
Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Frédéric CARRE –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**AIDES A L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE
MODIFICATION DE L'ECHELONNEMENT DU VERSEMENT DES AIDES**

Madame Sandra PICART, Vice-Présidente, explique que les règlements d'attribution des aides à l'installation des professionnels de santé sur le territoire du Serein votés le 2 décembre 2024 prévoyaient un paiement à 100% à la signature du contrat.

Les nécessités budgétaires 2024 et la volonté, à l'avenir, d'échelonner cette aide, nous amènent à reconsidérer les modalités de versement.

La Vice-présidente, Sandra PICART propose la modification du paragraphe « échelonnement du versement » comme suit :

- 50% dans les 30 jours suivant la signature de la convention,
(versement 6 mois maximum avant la date d'installation sous condition de justification et de production de tous les éléments nécessaires à la composition du dossier)
- 50% un an à compter de la date d'installation,
- le professionnel devra justifier chaque année de son activité effective sur le territoire du Serein, à hauteur du nombre de jour sur lequel il s'est engagé, pour garder le bénéfice de l'aide attribuée,
- remboursement de la totalité si rupture du contrat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les modifications de l'échelonnement du versement des aides à l'installation des professionnels de santé présentées ci-dessus.

DIT QUE ce changement entre en vigueur à la date de la présente d' délibération.

CHARGE la Vice-présidente à la Santé de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Vice-Président,
Stéphane MOREL



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 19/12/2024 9440